

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 07 AOÛT 2023 A 18H

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le sept août, à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Hésingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Hésingue, après convocation légale, en date du 02 août 2023.

**Étaient présents :** Denis ARNOUX, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Jean HERTZOG, Anne KARABABA, Jean-Luc KOCH, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Christophe OUDOT, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY

**Absents excusés :**

Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Fabienne BOULIER, Rémy CASTRO, Sylvie GRUNTZ, Claudia KUNTZELMANN, Stéphane MARTIN, Nathalie REIBEL, Chantal SENFT

**Procurations :**

Yann ALIBERT donne procuration à Jocelyne SCHIRCH  
Cathy ARNOLD donne procuration à Adeline SCHWEITZER  
Fabienne BOULIER donne procuration à Cédric SCHWIRLEY  
Rémy CASTRO donne procuration à Josiane CHAPPEL  
Sylvie GRUNTZ donne procuration à Gaston LATSCHA  
Claudia KUNTZELMANN donne procuration à Paul LATSCHA  
Stéphane MARTIN donne procuration à Christian LANDAUER  
Nathalie REIBEL-NIVA donne procuration à Anne KARABABA  
Chantal SENFT donne procuration à Denis ARNOUX

**Secrétaire de séance :** Élodie MADAULE

### 2023 70 Suppression et création de postes

M. le Maire expose :

Compte tenu de la demande d'un agent de réduire son temps de travail et que suite aux nouvelles inscriptions des élèves de l'école de musique pour la rentrée 2023-2024, il convient à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- La suppression des emplois de
  - Médecin spécialiste endocrinologue à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires

- Professeur de piano à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires
- Professeur de cor à temps non complet à raison de 3 heures 30 hebdomadaires
- Professeur de saxophone à temps non complet à raison de 11 heures 15 hebdomadaires
- Professeur de trombone à temps non complet à raison de 4 heures 45 hebdomadaires
- Professeur de trompette à temps non complet à raison de 4 heures 30 hebdomadaires
- Professeur de flûte à temps non complet à raison de 8 heures 30 hebdomadaires
- Professeur d'euphonium - trompette à temps non complet à raison de 8 heures 15 hebdomadaires
- Professeur de percussion à temps non complet à raison de 18 heures 45 hebdomadaires

#### La création des emplois de

- Médecin spécialiste endocrinologue à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires
- Professeur de piano à temps complet à raison de 20 heures hebdomadaires
- Professeur de cor à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires
- Professeur de saxophone à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires
- Professeur de trombone à temps non complet à raison de 6 heures 30 hebdomadaires
- Professeur de trompette à temps non complet à raison de 5 heures 15 hebdomadaires
- Professeur de flûte à temps non complet à raison de 11 heures 30 hebdomadaires
- Professeur d'euphonium - trompette à temps non complet à raison de 9 heures 45 hebdomadaires
- Professeur de percussion à temps complet à raison de 20 heures hebdomadaires

- décide d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2023.

Fait à Hésingue, le 08 août 2023

Le maire,

Gaston LATSCHA

